

Instruction budgétaire 2026 : bilan mitigé pour le secteur des personnes âgées

Les premiers éléments chiffrés de l'instruction budgétaire 2026 viennent d'être présentées aux principales organisations du secteur des personnes âgées.

Sans surprise, l'instruction budgétaire prévoit, comme chaque année, des taux de revalorisation inférieurs aux charges réelles des structures. A titre d'exemple, le taux de revalorisation de la valeur du point de +2,35 % des établissements restent insuffisant pour permettre aux directeurs de présenter un budget à l'équilibre, d'autant que celui-ci inclus la création de 6500 ETP supplémentaires.

Pour autant, quelques avancées sont à mettre au crédit de notre ministère de rattachement, telles que :

- 112 M€ pour combler la hausse massive des cotisations retraites des fonctionnaires (CNRACL)
- le dégèle de la valeur du point du tarif
- 250 M€ de fond d'urgence

L'AD-PA considère que, suite aux annonces d'économies du Premier ministre, ces prévisions budgétaires permettent de sauver les meubles tout en hypothéquant malgré tout l'avenir des établissements et services à domicile.

En effet, cette instruction budgétaire ne permettra pas de résoudre les problématiques structurelles liées aux équilibres budgétaires et au manque chronique de moyens humains et matériels.

Pire, en excluant les services à domicile du fond d'urgence et en augmentant le montant de la réserve prudentielle (crédits potentiellement récupérés en fin d'année), l'Etat poursuit sa stratégie d'économies programmées au détriment des plus vulnérables.

L'AD-PA appelle donc à une prise de conscience de nos responsables politiques afin d'imposer la loi Grand Âge à l'agenda parlementaire.

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez l'AD-PA sur LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/